

## **Le règlement intérieur du Camping Eden Park**

- 1) **Il est permis l'accès à des sites en voiture, seulement à l'arrivée et au départ, pour remorquer des caravanes ou des tentes, et pour le chargement et le déchargement de matériel lourd.  
Pendant leur séjour, le véhicule sera garé dans un parking privé du camping.**
- 2) **Entre les heures 23,30 et les heures 7,30 et entre les heures 13h30 et les heures 15h30, il est strictement interdite faire de bruit qui cause de dérangement pour les campeurs, tels que le montage ou le démontage des tentes et remorques, d'écouter de la musique ou regarder la télévision à un volume élevé.**
- 3) **Chaque campeur est tenu de conserver les objets de sa propriété.  
La direction n'assume aucune responsabilité, en aucun cas, pour les pertes ou vols d'objets laissés en garde à vue. La Direction fournit aux clients un coffre-fort.**
- 4) **Il est strictement interdit d'endommager les plantes ou de l'équipement du camping. Ne sont pas autorisés, également, en creusant le sol autour de la tente, verser du liquide bouillante, salé ou de rebut sur le terrain.  
Pour la sécurité de tous, il est également interdit d'allumer des feux en plein air à moins que les campeurs ne sont pas en possession d'un barbecue; la Direction a un barbecue sur la plage.**
- 5) **Les déchets doivent être déposés dans des conteneurs spéciaux, qui se trouvent, dans le camping.**
- 6) **Il n'est pas autorisé à se laver les voitures ou de caravanes; l'eau est un bien commun.**
- 7) **L'entrée des chiens ou autres animaux est autorisée en vertu des lois de l'Italie (les races de chiens considérés comme dangereux doit être menés à la laisse et être munis de muselière).  
Les propriétaires sont responsables de quelconques dommage causé par les propres animaux; ce manquement sera sanctionné par le paiement de dommages et par l'expulsion du camping.**
- 8) **L'eau chaude des douches est gratuite; alors, s'il vous plaît, l'utiliser avec parcimonie, afin que chacun puisse en bénéficier.**
- 9) **Si il y a des problèmes techniques, ne pas prendre d'initiatives, mais s'adresser à la direction qui les résoudra, en le plus bref temps possible, avec des demi et équipements proportionnés.**



- 10) Pour payer le séjour, s'il vous plaît, avertir le jour avant le départ.
- 11) Les campeurs sont tenus de laisser la place libre avant 12 heures le jour du départ.

Sûrs de votre disponibilité totale, nous remercions et nous vous souhaitons de bonnes vacances.

La Direction